



A vos cultures

N° 3 – 1er mars 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°3.

A RETENIR :

Colza :

Charançon de la tige du colza: la protection doit être en place sinon intervenir dès que possible.

Méligèthes : démarrer la surveillance.

COLZA

60% des parcelles du réseau sont au stade C2 (entre nœuds visibles).

CHARANCON DE LA TIGE

Onze parcelles sur dix-sept observées font état de captures, comprises entre 1 et 5 individus dans huit parcelles et entre 17 et 68 individus dans 3 parcelles du Puy de Dôme. Le modèle proPlan Expert (disponible sur le site de Terres Inovia) estime que 73% du vol est réalisé.

Rappel du stade de sensibilité : A partir du stade C2 du colza, apparition d'un étranglement vert clair à la base des nouvelles pétioles : c'est le début d'allongement de la tige.

Rappel du seuil d'intervention : le charançon de la tige étant très nuisible un traitement est généralement conseillé 8 à 10 jours après les premières captures significatives d'où l'importance de disposer d'un piège sur ces parcelles. A ce jour aucune méthode alternative disponible pour lutter contre ce ravageur en cas d'infestation mais la présence d'auxiliaires (carabiques, staphylins et hyménoptères parasitoïdes) peut éventuellement limiter les futures infestations en détruisant les larves.

Le traitement a dû être réalisé, sinon intervenir dès que possible. N'oubliez pas de renouveler l'eau de vos cuvettes après le traitement afin de suivre une éventuelle réinfestation.

Exemple de produits : CYTHRINE MAX (cyperméthrine 500 g/l) à 0.05 l / ha.

Rappel réglementaire, un certain nombre de spécialités commerciales à base de cyperméthrine sont limitées à 2 applications par campagne (reportez-vous à l'étiquette du bidon), vérifiez le nombre d'applications que vous avez pu réaliser à l'automne et le type de produits utilisés.

MELIGHETES :

Repérées dans neuf parcelles sur quinze, le modèle proPlan expert estime que 15% du vol est réalisé. Surveillez vos cuvettes jaune afin de repérer l'arrivée des méligèthes dans vos parcelles. Rappel les captures en cuvettes jaunes ne sont qu'un indicateur de présence et non de risque de nuisibilité, seul les comptages sur plantes permettent d'apprécier le risque sur vos parcelles (voir le BSV de cette semaine)

La période de risque démarrant au stade D1 (boutons accolés), aucun risque pour le moment.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"